faire pour revendiquer les droits légitimes de l'Etat. C'est une tâche où il faut de la persévérance et beaucoup de science juridique. Certes, elle n'est pas achevée ; mais les premiers pas sont faits. Un progrès considérable a été réalisé.

Nous avons sans doute marché avec réserve et prudence. Mais, cette réserve, j'ai le droit de l'affirmer, n'a jamais été inspirée par une autre considération que celle des véritables intérêts de la République.

En arrivant à la tête de cette direction, j'ai trouvé une jurisprudence du conseil d'État et une jurisprudence de l'administration qui constituaient un abandon pur et simple des droits de la société civile.

Le premier soin de la direction a été de réclamer du Conseil d'État une jurisprudence nouvelle. C'est nous qui l'avons saisi de propositions propres à faire rentrer les établissements ecclésiastiques et religieux dans les limites réelles de leurs attributions, et notamment à restreindre, dans la mesure juste, leur capacité de recevoir les dons et legs.

Il en a été de même pour l'exercice du droit d'agréer le personnel ecclésiastique : curés, vicaires généraux, chanoines. Cet agrément, qui était tombé à l'état de simple formalité, nous ne l'avons accordé qu'après des enquêtes approfondies, et à des sujets qui nous étaient désignés par les préfets comme non hostiles à nos institutions républicaines.

Quant aux subventions de l'Etat ; bourses de séminaires, secours aux établissements paroissiaux, allocations aux édifices diocésains, nous avons rétabli les droits des finances de l'Etat. Jusque-là la répartition de ces subventions de toute nature était l'objet d'un accord tacite entre l'architecte diocésain et l'évêque. Aujourd'hui, les fonds de l'Etat ne sont plus distribués comme de pures faveurs, mais bien consacrés exclusivement à la conservation d'édifices qui sont la proprité de l'Etat.

Pour les décrets, ce n'est pas nous qui avions à en assurer l'exécution. Mais c'est nous qui avons préparé les instructions, grâce auxquelles ils ont pu être appliqués sur toute l'etendue du territoire, sans violation de droits.

Et enfin, nous pouvons le dire, c'est nous qui avons soutenu le grand procès qui a suivi, et où les prérogatives de l'Etat ont triomphé.

En ce qui concerne les cultes dissidents, nous avons rétabli dans ses droits une fraction de l'Eglise réformée, en butte à une persécution religieuse qui était le scandale de notre époque ; et nous avons préparé un travail pour le rétablissemnt de la paix dans la grande Eglise consistoriale de Paris.

Encore une fois, monsieur le ministre, je vous recommande le personnel qui a concurru à cette œuvre : je connais votre équité, et je le confie à votre bienveillance.

**Le ministre a répondu en ces termes :**

Monsieur le directeur,

Je vous remercie de vos paroles, j'en prends acte. Je connais la double autorité qui s'y attache, celle de vos mérites et de votre expérience. Je saisis cette occasion de vous exprimer la gratitude du gouvernement républicain pour les services signalés que vous lui avez rendus dans ces délicates fonctions, qu'aujourd'hui vous résignez volontairement.

Dans les conditions où j'arrive aux affaires, devant les attaques passionnées dont je suis l'objet, attaques où le ridicule est mêlé à l'odieux, cet entretien doit être autre chose qu'un simple échange de démonstrations de dévouement d'un côté, et de bienveillance de l'autre. Certaines explications sont nécessaires, pour vous, pour moi, pour ceux qui les liront.

On a fait grand bruit autour de mes sentiments personnels : ce qui ignorent le plus ce qui se passe au fond de moi sont ceux qui en ont parlé avec le plus d'assurance. Le ministre des cultes ne doit être, dans ses fonctions de ministre, ni religieux, ni anti-religieux. Son ministère n'est point affaire de doctrine. Si ceux qui m'attaquent avaient été inspirés par un véritable souci de la religion et non par une pensée politique, ce n'est pas mon arrivée ici qui eût pu les effrayer; c'est mon arrivée au ministère de l'éducation nationale. Quant à celui-ci c'est simplement en donnant au mot « police » son acception la plus élevée, un ministère de police générale des cultes. C'est à ce point de vue, non à celui des doctrines, que je me placerai.

Par police générale des cultes, j'entends la surveillance de l'exécution des lois qui règlent les rapports des Eglises avec l'Etat. Le manifeste du gouvernement aux Chambres a formulé cette tâche en ces termes : « la stricte exécution des lois concordataires. »

Au commencement de ce siècle — ce n'est pas pour vous, messieurs, que je rappelle ces principes élémentaires — un contrat fut librement consenti entre le représentant de la nation française et le chef infaillible d'une Eglise immuable, pour laquelle un laps de 80 ans n'est qu'un instant dans le passé : ce contrat, c'est le Concordat.

Puis, annexés à ce concordat, faisant corps avec lui, et acceptés comme la condition nécessaire du vote parlementaire, furent établis les articles organiques. Ces articles sont lois de l'Etat ; à leur sujet, les représentants de l'Eglise n'élevèrent sur l'heure que des réclamations sans énergie. Ainsi se trouvaient stipulées les conditions d'existence de l'Eglise catholique au sein de la société civile. A ce prix elle échappait un schisme, — je ne dirai pas quasi triomphant, par égard pour elle, — mais à coup sûr redoutable.

Depuis cette époque, profitant, des événements, parfois même de nos désastres publics, et toujours des faiblesses gouvernementales, l'Eglise a réussi à superposer au contrat primitif des lois, des décrets, des ordonnances, qui sans cesse ont augmenté ses privilèges et sans cesse restreint les droits de la société civile et de l'Etat. Bien plus, cette législation, même ainsi modifiée, le gouvernement, dans la pratique, l'abandonnait encore.

Sous ce dernier rapport, messieurs, l'administration de M. le conseiller d'Etat a ramené les choses à l'état légal, et a rétabli l'exécution des lois actuelles. Aujourd'hui, nous avons, au point de vue politique, à faire davantage : il ne s'agit plus d'une jurisprudence à reconstituer ; il faut dépouiller le pacte concordataire de ces additions qui n'ont jamais été qu'au bénéfice d'une des parties contractantes. Il s'agit enfin de revenir au Concordat lui-même et aux articles organiques qui en font partie intégrante.

Ce n'est pas, messieurs, quoi qu'on en ait dit, que nous ayons pour les concordats une espèce de fétichisme; nous n'examinerons pas si Bonaparte a eu ou non raison de régler comme il l'a fait les relations de l'Etat avec l'Eglise. Ici, nous ne faisons ni de la théorie ni de l'histoire ; nous faisons de la politique. Seulement nous voyons dans le Concordat la garantie la plus sûre contre les envahissements de l'Eglise catholique, qui marche constamment en avant. Nous voyons, dans sa stricte exécution, la ressource la plus certaine pour ajourner à son temps ce grand mouvement qui commence dans le pays et qui nous porte vers la séparation de l'Eglise et de l'Etat, mouvement qui n'a eu pour raison d'être que le spectacle des faiblesses des uns et des intempérances des autres.

Nous ne projetons pas non plus la constitution d'un clergé national : ce fut là un rêve de Bonaparte, rêve dont on trouve dans son œuvre bien des traces, telles que le Catéchisme napoléonien. Nous ne voulons pas, nous, faire de l'Eglise un instrument de règne, et de ses ministres une espèce de gendarmerie sacrée, chargée de ramener les âmes dans le giron de la dynastie impériale. Nous ne voulons pas nous immiscer dans les relations de ses prêtres entre eux, en dehors de ce qu'a réglé le pacte concordataire.

Et même, s'il y a abandonné dans la pratique quelque chose dans les lois concordataires, c'est ce qui touche à la discipline intérieure et aux dogmes de l'église ; c'est ce qui eut porté atteinte à la liberté des consciences.

Tels sont nos principes, messieurs. Dans la pratique, nous nous tiendrons à l'abri de ces deux excès, dont l'un est odieux et l'autre ridicule : la violence et la taquinerie. Tout ce qui s'est dit à cet égard à propos de mon nom s'évaporera : on verra que je ne suis pas un révolutionnaire brouillon, mais un homme élevé dans le culte de la science et de la loi.

Pour mener à bien ma tâche, j'ai besoin de vous. Non que je vous demande une approbation secrète pour tout ce que je pourrai faire: je ne demande de vous que l'accomplissement des devoirs du fonctionnaire, qui n'engagent point l'intimité de la conscience. La nation, au nom de qui, si chétif que je sois, j'ai l'honneur de parler ici, m'a donné les pouvoirs nécessaires pour faire obéir sa volonté souveraine. J'espère que je n'aurai pas besoin de m'en servir.

## La réunion socialiste à la salle Oberkampff

La pluie diluvienne qui n'a cessé de tomber durant la matinée d'hier avait singulièrement refroidi le zèle des amateurs des réunions socialistes

Ce jour-là, une grande réunion devait être donnée à la salle Oberkampff par le cercle d'études socialistes et le groupe matérialiste du 11e arrondissement. De nombreux orateurs devaient parler sur l'état actuel de la classe ouvrière.

Vers deux heures, deux cents auditeurs à peine sont réunis dans cet établissement.

A deux heures et demie, le bureau se forme.

Le citoyen Etienne est nommé président, et arrive sur l'estrade portant sous son bras son jeune fils, qu'il dépose sur un divan.

Sont nommés assesseurs, le citoyen Caruels, Martin ; secrétaire : le citoyen Bourguignon.

La parole est donnée à la citoyenne Rouzade pour parler de la misère du peuple, de ses causes et de ses conséquences.

Cette citoyenne, vêtue d'une casaquê noire à boutons d'acier, un flot de dentelles crème au cou, se place devant un pupitre recouvert de drap rouge.

Citoyens, citoyennes, glapit-elle sur un fausset aigu, la cause de notre misère actuelle provient de notre propre faute : nous avons toujours nommé des députés bourgeois ; désormais nous devons choisir nos candidats dans la classe ouvrière.

Viennent ensuite de nombreuses variations sur l'infâme capital et ces brigands de bourgeois.

Le citoyen président prend son jeune fils sur ses genoux et finit par la camper sur un coin de la table. Touchant tableau de famille.

On maintient le peuple, continue l'oratrice, dans la misère par la superstition, et cela grâce à la crédulité de vos femmes et à l'infamie du clergé qui coffre tous les biens pour lui.

Donc, citoyennes, faisons une active propagande, et déterminons nos maris, nos frères à voter toujours pour les candidats ouvriers.

A ce moment, le jeune citoyen Etienne, en jouant avec la sonnette présidentielle de son père, la fait tomber avec un fracas retentissant qui couvre la voix de l'oratrice.

Vient ensuite le citoyen Jean-Baptiste Clément (rien des délégations judiciaires !)

— Je parlerai, dit-il, de la misère imméritée de ceux qui travaillent.

Les bourgeois s'étonnent que nous ayons des paletots, et souvent aussi que nos femmes ne travaillent pas, eh ! pourquoi se tueraient-elles à travailler? est-ce qu'ils ne se croiraient pas déshonorés si leurs femmes à eux s'occupaient des travaux du ménage?

A treize ans, nos fils entrent dans les ateliers, alors que leurs enfants sont choyés dans leurs collèges.

Ces satisfaits habitent de magnifiques hôtels, payés par le produit de votre travail, tandis que vous êtes entassés dans une ou deux pièces obscures, manquant d'air.

Il y a toujours eu les insurrections des travailleurs allamés : en 1831, l'insurrection des canuts de Lyon ; en 1848, l'insurrection de la faim ; en 1871, l'insurrection sublime. Le peuple est toujours en droit de prendre les armes quand il a faim.

En 1879, il est vrai, les journaux ont parlé de la misère et les dames de charité sont venues nous humilier en nous offrant des secours. La vérité est que les capitalistes avaient peur que la faim fît sortir les loups du bois, et pour nous calmer, ils nous ont dédaigneusement jeté un os à ronger.

Depuis 1848, qu'ont fait nos députés radicaux pour améliorer le sort des travailleurs ? Bonaparte n'est plus, mais les mêmes lois existent toujours. Ces députés radicaux vont à la Chambre, se créent des relations, et après quelques années de pouvoir, ces avocats sans cause, ces médecins sans malades, se retirent avec des rentes, pendant que vous mourez de faim.

Le seul moyen de sortir de cette horrible misère, c'est de rompre avec la bourgeoisie.

Il faut que vous ayez votre tribune, vos orateurs, vos journaux ; vous en avez un : le *Prolétaire*, vous l'achetez à peine, et vous faites vivre le *Petit Journal*, qui certes n'est pas avec vous, et prétend tirer à plus de 600,000 exemplaires.

Il faut rompre avec le passé, avec vos anciens errements, et je vous recommande en particulier le journal le *Prolétaire*.

Le citoyen Joffrinilui succède :

Le président borgne, dit-il, qui préside le ministère actuel, a dit qu'il irait nous chercher dans nos repaires. Nous demanderons a cet homme qui, en 1869, parlait de brûler les codes, s'il n'est pas plus énergumène que nous. Nous crevons de faim, lui ne crèvera que d'indigestion.

Les causes de notre misère sont dans l'inégalité sociale, qui entraîne l'égalité politique. Le suffrage universel est un mensonge, une duperie.

Il nous faut des mandataires fidèles, non comme ces Tolain, ces Murat qui sont la honte du parti ouvrier, mais des mandataires qui ne seront que nos porte-paroles.

Il sied bien à ces bourgeois qui ont fait tomber les têtes d'un roi et de 5 ou 6,000 aristocrates de reprocher au peuple ses violences ! Aujourd'hui nous sommes gouvernés par une bande de petits gommeux et de cocottes !

Nous ne demanderons pas à l'ancien énergumene de 1869 de brûler le code, mais nous nous souvenons des massacres de 1871, du bagne, de la bave de votre presse opportuniste.

Il y aura demain dix ans que Ferré et Rossel sont tombés au plateau de Satory et qu'on a érigé en principe l'assassinat politique.

En dix ans de république, on a mangé 5 milliards 800 millions à la France et nous n'avons pas d'armée aux frontières.

Nous aussi nous serons opportunistes, nous saurons choisir et attendre notre heure.

Le travailleur doit avoir le produit intégral de son travail, et celui qui ne fait rien ne doit rien posséder.

La république bourgeoise a érigé la mendicité en principe, car il y a 372,000 assistés à Paris.

D'où vient la majorité de M. Allain-Targé ? De M. Quentin, directeur de l'Assistance publique, qui, à un moment donné, change les bons de pain en bulletins de vote ?

La bourgeoisie est en putréfaction et cherche à exciter ses sens dans la lecture d'une presse pornographique.

Cette classe, quelque borgne qu'elle soit, a compris que la classe ouvrière était une force qui voulait sa place au banquet de l'égalité socialiste.

Le citoyen Deynaud parle de l'insuffisance des programmes radicaux devant les revendications ouvrières.

Les arlequins du radicalisme, dit-il, ne valent pas mieux que les Floquet, les Lockroy, les Spuller, les Clémenceau, qui sont les mignons de l'opportunisme.

Le citoyen Broussel termine en parlant du fédéralisme et du parti ouvrier.

On nous parle, dit-il, de trois capucins fusillés sous la Commune ; est-ce que déjà, au 11e siècle, les bourgeois des communes de Laon, d'Amiens, de Reims, ne massacraient pas par milliers ceux qui s'opposaient à leurs revendications ?

Nous pouvons être maîtres des municipalités ; prenons-les, et bientôt nous arriverons à l'émancipation complète du travail.

La séance est levée à cinq heures un quart.

## Bulletin économique

### Un tour de faveur

Il paraît que, dans l'opinion du gouvernement, le traité de commerce franco italien doit être discuté le premier et obtenir ainsi « un coup de faveur. » La commission de la Chambre s'est prononcée en ce sens, et il est à peu près entendu que le traité avec l'Italie sera discuté avant la prorogation des Chambres. Nous regretterions vivement qu'il en fût ainsi. Selon nous, tous les traités de commerce doivent être examinés en même temps par les Chambres et nous ne devons prendre aucun engagement isolé, afin que la question reste entière et que nous restions maîtres de nos mouvements jusqu'au jour où nous saurons exactement à quoi nous en tenir sur le projet de traité franco-anglais qui sera présenté.

On dit, il est vrai, que le traité franco-italien ne nous engage qu'au point de vue agricole, et que, du reste, comme l'Italie ne fait pas partie des puissances énumérées dans l'article 11 de la paix de Francfort, il n'entraînera pas la concession à l'Allemagne du traitement que nous accordons à nos voisins de la péninsule. Cette dernière assertion est de la plus complète inexactitude. Comme la clause de la maison la plus favorisée est inscrite dans tous nos traités actuels, l'Angleterre et les cinq autres puissances mentionnées dans l'article 11 de la paix de Francfort auront immédiatement le même traitement que l'Italie, et, par ricochet, l'Allemagne aura les mêmes avantages. Du reste, est-ce qu'on n'a pas présenté aux Chambres un projet de traité avec l'Autriche Hongrie qui assure pendant un an, à cette puissance, le traitement que nous accordons à l'Italie? L'Autriche-Hongrie étant l'une des six puissances inscrites dans la paix de Francfort, il est bien évident que l'Allemagne aura le même traitement que l'Autriche-Hongrie, et conséquemment le même traitement que l'Italie.

Donc, si nous traitons avec l'Italie, si nous ratifions le traité qui est soumis aux Chambres, nous serons liés avec l'Allemagne. Cela ne fait pas l'ombre d'un doute.

Reste l'objection d'après laquelle le traité franco italien ne nous engagerait qu'au point de vue agricole et qu'il laisserait intacts tous les tarifs de l'industrie. Mais la question industrielle est engagée dans le traité franco-italien au point de vue des fils et tissus de lin et de chanvre, des soieries, des produits chimiques, etc. Comment pourrions nous reprendre ces questions dans les négociations avec l'Angleterre, lorsqu'elles auraient été tranchées par le traité franco-italien ? En outre, n'est-ce donc rien que de nous engager, pour ainsi dire au pied levé, sans examens sérieux, sur les tarifs de l'agriculture ? Mais c'est précisément là la question la plus sérieuse, la plus importante. Nous avions espéré qu'autant que possible, les matières agricoles ne feraient pas partie des traités. La promesse en avait été faite à la tribune et dans les commissions du Sénat et de la Chambre, lors de l'examen du tarif général des douanes. Eh bien, le traité franco-italien contient tous les produits agricoles, moins les céréales et les bestiaux. On y inscrit l'exemption des laines, des lins, des chanvres, des soies, des matières premières. On réduit de 3fr 50 à 3 fr. le droit conventionnel sur les vins. On supprime le droit sur les beurres frais et fondus et on ramène à 2 fr. au lieu de 2,50 le droit sur les beurres salés dont l'importation est énorme. On abaisse les droits du tarif général sur les viandes de boucherie.

On supprime le droit sur les poissons de mer, droit qui était de 5 fr. 60. En un mot, sur les matières animales et végétales, on prend des engagements très préjudiciables à nos agriculteurs. Peut-être espère-t-on qu'après avoir enchaîné l'agriculture par le traité italien, on aurait plus facilement raison des résistances de l'industrie.

Par tous ces motifs, nous estimons que la Chambre des députés, ou a son défaut le Sénat, s'opposera à l'examen isolé du traité france-italien. Encore une fois, tous les traités doivent être examinés en même temps, et aucun engagement ne doit être pris avant le jour où nous connaîtrons les concessions qui seront faites dans l'ensemble de notre nouvelle législation douanière.

Nous entendons dire que l'approbation immédiate du traité franco-italien est commandée par des raisons politiques. La politique ne doit pas intervenir dans les questions d'affaires. et c'est précisément parce que l'Empire fit le traité de 1860 sous l'influence de préoccupations politiques, que ce traité ne répondit à aucun des intérêts de notre agriculture et de notre industrie.

Enfin, on réclame « un tour de faveur » pour l'Italie, parce que les Chambres italiennes devant se séparer le 25 décembre pour ne revenir que le 10 février, si le traité n'était pas ratifié maintenant, il ne pourrait pas l'être avant le 8 février, époque à laquelle expirent les traités actuels. Cette objection n'est pas plus sérieuse que les autres, car rien n'empêche les Chambres italiennes de voter le traité avant le 25 décembre, le vote de notre Parlement étant réservé pour intervenir en temps utile. Nous commettrions une lourde faute en nous liant dès maintenant avec l'Italie. Nous demandons, par conséquent, qu'il n'y ait pas de tour de faveur et que le traité italien soit, comme les autres, examiné après la signature du traité avec l'Angleterre.

L. BERNARD.

Sous ce titre : COMMENT ON PROTÈGE L'INDUSTRIE FRANÇAISE, l'*Echo du Nord* publie l'article suivant :

Les papiers blancs paient, à l'entrée en France, 8 francs aux 100 kilogr., les couleurs 10 fr. les 100 kilogr., mais, suivant les tarifs du traité franco-belge, les papiers imprimés en couleurs, étiquettes, placards, etc., ne paient rien du tout.

Naturellement, les producteurs belges, au lieu d'importer du papier blanc et des couleurs, qui sont des matières premières, importeront du papier imprimé, qui ne paiera aucun droit.

Autant de travail perdu pour la France ; mais qu'est-ce que cela peut bien faire aux négociateurs français qui, sans le moindre scrupule, ont abandonné la taxe inscrite pour les papiers imprimés dans le tarif général élaboré par le Comité consultatif des arts et manufactures, par le Conseil supérieur du commerce, par la Chambre des députés et par le Sénat. En quelques minutes, MM. les négociateurs ont mis à néant l'œuvre de six années des représentants de la France et des corps les plus compétents en matière industrielle.

M. Rouvier, qui trouve que le libre-échange est chose excellente pour toutes les industries françaises (sauf pour le savon... de Marseille), ne modifiera en rien le traité franco-belge, et la Chambre, qui aime mieux se passionner pour les questions politiques que d'étudier les mémoires hérissés de chiffres que lui envoient les industriels, ratifiera le traité.

Dans quelques années, l'industrie des impressions en chromolithographie et en congrève, comme beaucoup d'autres industries françaises, exténuée par la concurrence étrangère, ne sera plus représentée que par quelques grandes maisons, auxquelles leurs grands capitaux permettent de vivre plus longtemps, les petits auront cessé d'être : quant aux ouvriers, ils verront peu à peu le travail diminuer, les contre-maîtres sortis d'un établissement redeviendront de simples ouvriers, et adieu les augmentations de salaires ! N'est-ce pas ce qui se produit aujourd'hui pour plusieurs grandes industries du Nord ?

Les ouvriers s'apercevront peut-être alors qu'au jour des élections, il eût mieux valu recommander aux candidats députés de défendre l'industrie et le travail du pays que de les entretenir dans les réunions publiques de la séparation de l'Eglise et de l'Etat ou de la révision de la Constitution.

Mais, hélas! il sera bien tard, et nous sommes engagés avec nos voisins pour dix ans!

## ROUBAIX-TOURCOING

### et le Nord de la France

**La tempête d'avant-hier a fait de grands ravages à Mouscron. Un établissement industriel en construction, appartenant à M. Vanoutrive de Roubaix, s'est écroulé. Les dégâts sont considérables.**

**A Lille, on n'a heureusement, pas d'accidents graves à relater. Deux femmes seules ont été, légèrement blessée.**

**La nommée Elise F..., âgée de soixante-deux ans, en traversant la rue Malpart, a été atteinte au front par des débris de tuiles et la femme Pauline B... qui, passait hier matin, vers quatre heures, rue de Tournai, a été légèrement blessée aux jambes par la chûte d'une barre de bois.**

Les dégats matériels ont été assez nombreux. Le cirque, construit, Place de la Republique et que l'on avait déjà commencé à démolir, était en partie renversé vers une heure moins le quart ; une demi-heure plus tard il l'était entièrement. La chute de cette masse de bois a fait un grand fracas; mais personne n'a été atteint. Dès la première heure, dimanche matin, des ouvriers sont venus débarrasser la ligne D, des tramways laquelle se trouvait complètement obstruée.

Rue Ratisbonne, la plus grande partie de la toiture de la maison occupée par M. Liége, a été emportée, vers 11 heures du soir. M. Liége a dû déménager aussitôt avec sa famille. Heureusement, la maison est vaste, de sorte que tout s'est borné à un déplacement.

Rue du Quai, quatre plaques de zinc, provenant du toit du n° 14 ou du n° 16, sont tombées sans occasionner d'accident.

Au numéro 118 de la rue Esquermoise, il y a eu trois volets enlevés à la façade, vers deux heures et demie du matin.

La guérite qui se trouve au coin de la rue de la Deûle, en face du canal, a été renversée. Le factionnaire a senti sa guérite s'ébranler et est sorti à temps pour ne pas être blessé.

A onze heures, une grande quantité de becs de gaz étaient éteints, et l'obscurité était complète sur un grand nombre de points.

Le train de Belgique a éprouvé un retard de plus d'une heure, les signaux s'éteignant sous le souffle de la tempête

---

M. Victor Leplat, élève de rhétorique du Collège de Roubaix, a passé avec succès, samedi dernier, le premier examen du baccalauréat-ès lettres, devant la Faculté de Douai.

---

La distribution des prix pour le concours de la betterave, organisé par la Société des Agriculteurs du Nord, aura lieu le dimandre 18 décembre, à Lille.

M. Devès, ministre de l'agriculture, est invité à y assister ; il n'a pas encore fait connaître sa réponse définitive, mais si M. le ministre est retenu ce jour-là à Paris, il se fera représenter par M. Caze, sous-secrétaire d'Etat, et M. Tisserant, directeur général de l'agriculture.

---

M. Darche-Levent, républicain, candidat de droite, a été élu hier conseiller général du Nord, avec 2,151 voix.

---

MM. Pierre Legrand et Girard, députés du Nord, ont été nommés membres de la commission chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Martin Nadaud, sur la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes dans l'exercice de leur travail, notamment sur les chemins de fer des lignes de l'Etat et des compagnies.

---

Le mouvement de la population de Lille du 1er au 31 octobre dernier, accuse 507 naissances, 163 mariages et 348 décès.

---

LA LOTERIE DE L'EXPOSITION. — Dans sa séance de samedi, la commission de l'Exposition a réglé les conditions du tirage de la loterie du Salon de Lille. Nous avons déjà annoncé que le tirage aura lieu jeudi dans la rotonde du Conservatoire. La séance sera publique, mais non libre : tout porteur de billet de la loterie sera admis sur la seule exhibition de son billet.

L'ordre des lots est fixé d'avance sur une liste qui sera publiée et les numéros sortants seront appliqués au fur et à mesure. Ainsi le premier numéro sortant gagnera le premier lot inscrit sur la liste, le second, le lot n° 2, et ainsi de suite.

La sortie des numéros s'établira au moyen de quatre urnes, la première contenant 32 boules : 0 à 32 (le total des billets placés étant de 32,000 environ), et les trois autres dix boules : 0 à 9. La première urne représentera par conséquent les mille, la seconde les centaines, la troisième les dizaines et la quatrième les unités.

Des enfants seront chargés de tirer simultanément une boule de chaque urne. En supposant qu'en commençant le premier amène un zéro et les autres successivement un neuf, un zéro et un deux, le président proclamera à haute voix 902, qu'un membre du bureau écrira à la craie sur un tableau noir ; le numéro 902 aurait ainsi gagné le lot inscrit en tête de la liste.

Il va sans dire qu'un numéro ne peut gagner qu'un seul lot ; au cas où il sortirait une seconde fois, cette seconde apparition sera nulle de plein droit.

Les lots resteront déposés au Palais-Rameau, où les gagnants pourront les réclamer ; il leur seront délivrés sur présentation de leur billet et contre reçu.

---

UN PENDU. — François Lievens, âgé de 57 ans, concierge au tissage de M. Pauris, rue Sainte-Marie, à Fives, a été trouvé, hier matin, pendu dans sa chambre.

M. le docteur Caron que l'on avait fait appeler, n'a pu que constater le décès.

On croit que c'est à cause d'une maladie chronique, qui le faisait souffrir depuis longtemps, que Caron s'est suicidé.

---

ACCIDENT. — Samedi soir, vers 2 heures, une jeune fille, nommée Joséphine Dubois, âgée de 14 ans 1/2, demeurant rue de Poids, 32, travaillait chez MM. Wallaert, filateurs, a voulu nettoyer son métier à la marche, malgré la défense expresse formulée dans les règlements intérieurs des ateliers, a eu les deux premiers doigts de la main droite pris dans les engrenages.

Le docteur Lotten qui lui a donné ses soins, ne croit pas l'amputation nécessaire.

---

ETRANGERS DE PASSAGE A ROUBAIX. — MM. Lançon, de Reims ; Philippart, filateur à Tournai ; Hotton, industriel à Bruxelles ; Edmond Sordes, de Suresnes ; Lattier de Paris.

## Société des concerts populaires de Lille

### La Tempête

Poème symphonique en trois parties, par les de Armand Silvestre et Berton, musique de Alph. Duvernoy.

La Société des Concerts populaires a brillamment inauguré sa cinquième saison.

Dès trois heures, le public envahissait la vaste salle de l'Hippodrome, si bien aménagée pour le genre d'audition auquel M. P. Martin nous conviait aujourd'hui. — Au moment où l'orchestre attaqua l'ouverture de *Fidelio*, de Beethoven, la salle était presque pleine. Et quel public !

Aux premiers rangs des fauteuils, dans l'hémicycle, j'aperçois M. le général Hartung; son frère, directeur de la succursale de la Banque; MM. Armand Gouzion, délégué par le gouvernement pour cette solennité; Bouffet, secrétaire-général; Mathias, de la Compagnie du Nord; M. Gery Legrand, M. Toffart, etc., puis, dans l'assemblée, un grand nombre de notabilités du monde des arts et de la littérature. La presse est là au grand complet.

Ce coup d'œil donné à la composition de la salle, j'aborde immédiatement mon sujet.

La *Tempête* est une œuvre importante. Les librettistes se sont inspirés de Shakespeare et ont fourni au musicien un poème plein d'imagination.

Il était difficile, hier, d'en saisir tout le charme, l'exécution ne comprenant que des *fragments* importants de l'œuvre.

La première partie est précédée d'une introduction symphonique, qui doit peindre le rêve de *Caliban*, l'esclave, la *brute*, comme l'appelle *Prospero*, son maître.

« L'île est pleine de bruits dont l'oreille est
(charmée ;
J'entends passer des voix dans la brise em-
(baumée ;
Le son des instruments vient bercer mon som-
(meil,
Et mon rêve est si doux que je crains le réveil. »

Ce réveil arrive. — *Prospero* interpelle vivement le monstre endormi, qui lui répond par des malédictions et des menaces.

Cette scène, entre les deux hommes, est rendue par le musicien d'une façon très sombre. M. Crépaud, avec sa voix de basse profonde, a fait ressortir les parties saillantes de son rôle

Il a dit avec art l'air de la *malédiction*, dont j'apprécie surtout la fin dramatique :

Je te hais ! sois maudit !
Que la foudre t'écrase !

où M. Duvernoy a fait intervenir fort à propos toutes les ressources de son orchestre.

Vient ensuite un duo entre *Prospero* et sa fille *Miranda*, à qui il raconte pourquoi et comment il se trouve dans l'île déserte. Le commencement s'écoule en récitatifs. L'on a applaudi au passage celui placé dans la bouche de *Miranda*. L'on y retrouve bien un peu de la musique de *Mignon*, mais qu'importe ?.. Ce duo se termine par un andante suave.

La phrase est mélodique, point banale. Le compositeur l'a menée habilement, jusqu'à une coda, d'un rythme plus accentué, qui la termine bien.

Entre la 1re et la 2e partie se place un intermède symphonique dans lequel un solo de grande flûte (exécuté par M. Quesnay) tient la plus large place.

Ce morceau a été bissé. Je m'incline devant cette manifestation spontanée d'un auditoire d'élite, mais j'avoue que ce morceau m'a laissé assez froid.

Une large coupure, pratiquée pour la circonstance, nous fait passer presque sans transition à la grande scène entre *Miranda et Ferdinand*, « jeté par la tempête en ces lieux écartés. »

Le début de ce grand duo est sévère. Le compositeur a donné, ici encore, un rôle très-important à l'orchestre. Cela nuit certainement un peu au chant.

Mais, bientôt tout change.

Aux paroles ! « Parle encore ! que ta voix m'enivre ! » commence une mélodie charmante à laquelle je ne saurais donner que des éloges. Ah ! comme la musique accompagne bien ici les paroles ! Ce charme, que *Ferdinand* subit, il semble que nous aussi nous le subissons ! Cette romance amoureuse, reprise ensuite par les deux voix, est très-jolie.

Dans le trio, qui lui succède, beaucoup d'âme, une grande puissance. Le final a été bissé. C'était justice. — On ne peut rien rêver, je crois, de plus grandiose, de plus large, que cette mélodie simple, que ne désavouerait pas un Verdi et dont l'effet sur le public a été considérable. Voilà un final capable d'électriser la salle la plus froide.

Je suis obligé de revenir sur mes pas pour parler de la romance de *Miranda*, placée au milieu du trio et qui est très méoldieuse aussi.

Le compositeur semble à l'aise dans toute cette scène, qui déborde d'inspiration musicale.

La troisième partie s'ouvre par un prélude d'orchestre, suivi immédiatement des airs de ballet. Le programme indiquait un *récit* de *Prospero*. Ce morceau a été supprimé sans doute à cause de l'enrouement dont M. Giraud était atteint.

La *danse des Sylvains*, m'a paru plus gracieuse qu'originale. Je me plais à louer encore, à propos de ce morceau toute l'habileté et toute la science de M. Duvernoy, en matière d'orchestration.

Ce qui distingue le duo, qui suit, entre Ferdinand et Miranda, c'est une impression de calme. L'air, chanté par Ferdinand d'abord, puis repris par la chanteuse, est très mélodique : c'est un chant d'amour. Le musicien semble néanmoins, s'être trop préoccupé de faire ressortir le final, aux dépens du reste. Ce final, qui rappelle, c'était inévitable, celui de *Paul et Virginie*, « Par le ciel qui m'entend » est une page, fort belle et qui révèle un maître.

La *Tempête* se termine par un récit de *Prospero* et un chœur, où les soprani sont alliés aux voix d'hommes.

L'œuvre de M. Duvernoy a obtenu un légitime succès. Les chanteurs, qui l'ont interprétée, méritent une large part dans nos éloges.

Mme Brunet-Lafleur surtout, a retrouvé, hier, la faveur que le public lillois lui a toujours témoignée. Elle a dit, en artiste consommée, la romance de la deuxième partie « J'ai pour toi pour la première fois. »

M. Paul Martin a remis à M. Duvernoy une splendide couronne. — Cette marque d'admiration a dû toucher profondément le cœur du compositeur, mais, le plus beau souvenir, qu'il emporte de cette solennité, c'est, j'en suis persuadé, celui des applaudissements qui ont accueilli son œuvre.

Nos félicitations à l'orchestre, et aussi à l'*Union chorale*, que l'on a eu trop peu de temps l'occasion d'entendre.

*Mémorial de Lille.*) GASTON MONTLANDRY.

---

— COMINES. — A propos d'un article publié par la *Vraie France* et que nous lui avons emprunté, M. Duhamel, instituteur à Comines, adresse à ce journal une lettre ainsi conçue :

« Monsieur le Rédacteur en chef
» de la *Vraie France*.

» Votre correspondant de Comines, dont le nom est soigneusement resté inconnu, aurait bien fait de se mieux renseigner avant de poser les demandes que vous avez insérées.

» Non, il n'est pas exact que j'ai enlevé le crucifix : il est toujours appendu au mur des deux classes, et c'est en levant les yeux sur lui que, quatre fois le jour, les élèves disent leur prière d'entrée et de sortie,

» Il n'est pas plus exact que j'aie fait, pendant mon cours, « des plaisanteries d'un goût plus que douteux sur les congréganistes ; » je n'ai pas à m'occuper d'eux et ne m'en occupe nullement.

» Votre correspondant, en disant que les pères de famille sont désireux d'être éclairés sur les deux faits auxquels j'ai répondu, semble se faire leur interprète, il s'arroge un droit qu'il n'a pas : car j'estime dont je jouis et les sympathies qui m'entourent sont un démenti formel à ses insinuations malveillantes.

» Qu'il sache donc, une fois pour toutes, que ma seule préoccupation est de remplir consciencieusement mes devoirs professionnels et de consacrer mon temps en choses plus utiles qu'en viles calomnies à l'égard d'autrui.

» Puissent ces déclarations satisfaire ce correspondant anonyme et l'engager, pour l'avenir, à observer un peu mieux les prescriptions du huitième commandement.

» Je vous prie, Monsieur le Rédacteur, de vouloir bien insérer cette réponse dans votre plus prochain numéro et d'agréer mes salutations.

» DUHAMEL.

» Instituteur à Comines (Ste-Marguerite). »

— DUNKERQUE. — La tempête de cette nuit a été très violente, et nous avons plusieurs sinistres à signaler :

« Le steamer *St-Jean*, après avoir touché dans le chenal à la hauteur du canal de la Cunette, opérait son entrée dans le bassin du Commerce. Par suite d'une fausse manœuvre, ce vapeur aborda avec violence le *Water-Boat*, *Marie-Gabrielle*, le contre-coup écrasa deux bélandres, appartenant à M. Adolphe Delahaye, qui coulèrent immédiatement. Le *Water-Boat* ne tarda pas, non plus, à sombrer sur les débris des deux bélandres. Tout se borne heureusement à des dégâts matériels.

» Les trois-mâts *Glamorganshire*, cape cooper chargé de pétrole, mouillé sur rade depuis huit jours, a chassé sur ses ancres vers neuf heures du soir et s'est échoué sur un banc de sable à l'est du port, entre le Casino et le Kursaal.

» Ses signaux de détresse ne furent pas aperçus par le sémaphore (?)

» L'équipage passa la nuit à pomper.

» Au jour, le bateau de sauvetage *Suzane Gray*, patron Bommelaer, fut mis à la mer, et réussit à aborder le navire, vers dix heures. Les dix-huit hommes qui composaient l'équipage du *Glamorganshire* purent débarquer, et furent ramenés sains et saufs à Dunkerque à dix heures et demie.

» Le petit remorqueur *Haleur* [n° 1, patron Morel, qui était sorti quelque temps après la *Suzane Gray*, a pu prêter un utile concours au sauveteurs.

» Actuellement deux remorqueurs sont attelés au navire naufragé et essayent, soit de le renflouer, soit de le jeter complètement à la côte.

» On s'étonne qu'un port de l'importance de Dunkerque, qui soumet tous les navires qui le fréquentent au droit de remorquage, n'ait pas toujours dans les gros temps un de ses pu